

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 25 février 2019

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre dernier.

### ORDRE DU JOUR

#### 1 – Décisions de la Commission d'Appel d'Offres

Concernant la consultation pour les travaux de construction des salles multi activités sportives, le lot 5 plâtrerie a été attribué à l'entreprise FOEHN, pour un montant de 41 204,40 € TTC.

Concernant la consultation pour les Assurances de la Commune, ont été retenus

Lot 1 Dommages aux biens : Groupama (2 291,90 € TTC/an)

Lot 2 Responsabilité civile : SMACL (2 287,94 € TTC/an)

Lot 3 Auto et auto-mission collaborateurs : Groupama (3 801,28 € TTC/an)

Lot 4 Protection juridique : Groupama (82,00 € TTC/an)

Lot 5 Assurance statutaire: CNP (25 392 € TTC/an)

#### 2 – Présentation et adoption du Compte Administratif 2018 de la commune.

Sont présentés les documents examinés par la Commission des Finances du 15/02. Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2018 de la Commune.

#### 3 – Adoption du Compte de Gestion.

Adoption du Compte de Gestion 2018 du Percepteur qui correspond au Compte Administratif de la commune tant en dépenses qu'en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

#### 4 – Affectation de résultats

Les membres du conseil votent le résultat de clôture 2018, affecté sur le budget primitif 2019.

#### 5 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Après arrêt du projet de PLU le 15 janvier 2018, et suivant les procédures d'enquête publique qui ont permis la validation du projet de PLU, il convient désormais d'approuver le Plan Local d'Urbanisme, et les zonages des eaux pluviales et de l'assainissement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame POLSTER, Adjointe en charge de l'Urbanisme, considérant que d'une part les observations formulées par l'État, les autres personnes publiques et organismes consultés par le Maire, et d'autre part les résultats de l'enquête publique nécessitent d'apporter au projet de PLU des modifications ne remettant pas en cause les orientations du PADD, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de PLU tel qu'il est présenté.

#### 6 – Régie monétique : changement de seuils

Sur avis de la Trésorerie, la Régie Monétique (régie de prépaiement) percevant les recettes « cantine, inscriptions ALSH, Loisirs Ados et périscolaire », doit changer les seuils d'encaissement et de cautionnement.

#### 7 – Fermeture de la Régie « Médiathèque »

Suite à la décision prise en Conseil municipal du 27 septembre 2018 de rendre les prêts des ouvrages gratuits, il est donc décidé de clôturer la Régie.

#### 8 – Engagements des dépenses d'investissement

Afin de régler les opérations engagées en section d'investissement, la Commune doit autoriser le paiement des dépenses à hauteur de 25 % des montants votés en 2018, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2019.

### **9 – Aménagement routier la Haille/ Vigneau de bas**

Dans le cadre des missions d'ingénierie proposées par Gironde Ressources, la Commune décide de conventionner afin de bénéficier de l'aide technique nécessaire aux travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 111 et la route de la Haille.

### **10 – Aménagement carrefour du Breyra**

Dans le cadre des missions de Gironde Ressources, il convient de solliciter des services départementaux afin de bénéficier de l'ingénierie nécessaire aux travaux d'aménagement pour la création d'un giratoire au Breyra entre la RD 214 (avenue du Site de Montesquieu) et la RD 109 (route de Tout-Vent).

### **11 – Etudes pour l'aménagement du quartier de la Morelle**

Dans le cadre des missions d'ingénierie proposées par Gironde Ressources, il convient de solliciter les services départementaux d'ingénierie pour mener l'étude d'aménagement du quartier de la Morelle.

Cette étude sera donc conjointement menée avec les étudiants de l'IUT d'Aménagement de Bordeaux.  
**Voté à l'unanimité.**

### **12 – Demandes de subventions pour le programme de Voirie 2019**

La Commune décide de solliciter l'aide départementale pour le programme de travaux routiers 2019.

Subvention départementale « FDAVC » (Fonds Départemental d'Aides à la Voirie Communale) : 35% du montant des travaux plafonnés à 25 000 € HT (déduction du coefficient départemental de solidarité à 0,82), soit une aide de 7 175 € pour les travaux de voirie communale suivants :

Subvention au titre de la sécurisation sur les axes routiers départementaux : 35% du montant des travaux plafonnés à 25 000 € HT (déduction du coefficient départemental de solidarité à 0,82), soit une aide de 7 175 € pour les travaux suivants :

### **13 – Équipement des cuisines : demande de subvention**

Dans le cadre du renouvellement des équipements de fabrication des repas, il est possible de solliciter une aide du Département pour l'acquisition des appareils suivants : un four, une cellule de refroidissement, une sauteuse grande capacité, un lave-vaisselle, un évier double bac grande capacité, du mobilier de salle de restaurant (tables et chaises supplémentaires), pour un montant estimé à 38 000 € HT. Soit une aide de 14 965 €.

### **14 - Compétence Eau et Assainissement**

La Commune décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes de Montesquieu au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable et assainissement. Cette décision s'inscrit dans une démarche de l'ensemble des communes de la CCM de reporter cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **15 - La Scandibérique : délégation à la Communauté de Communes de Montesquieu.**

Vu le projet de la Scandibérique le Département fait son affaire de la réalisation des travaux sur les portions de voiries départementales.

Il est prévu que la CCM réalise les travaux d'aménagement sur les tronçons communaux, sur tout le linéaire concerné, par maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes.

### **16 – Modification du tableau des effectifs**

Suite à la réunion de la Commission Ressources Humaines du 8 février, il convient de modifier le tableau des effectifs. Cette modification entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création de l'emploi correspondant.

## **17 – Modifications des entrées d'agglomération de la Commune**

Dans un souci de sécurisation de certaines voies de Martillac, afin de limiter la vitesse de circulation des véhicules, il est proposé de modifier les zones d'entrée d'agglomération de la commune, comme suit :

- au lieu-dit de « Vigneau de Bas » sur la RD 109,
- et avenue du Site de Montesquieu, sur la RD 109.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.